ACADÉMIE
DE STRASBOURG
Liberté
Égalité
Fraternité

CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE EP1, EP3
pour l'acquisition de l'agrément Assistant(e) maternel(le)
Session 2027
(Code spécialité 3320M)

Note à l'attention des candidats assistant(e)s maternel(le)s

Cette note d'information destinée aux Assistant(e)s Maternel(le)s qui présentent uniquement les épreuves EP1 et EP3 du CAP AEPE rappelle les éléments importants de cet examen (Arrêté du 2 mai 2025 modifiant l'arrêté du 30 novembre 2020) et ne peut en aucun cas valoir règlement d'examen.

> Il est indispensable de lire le référentiel de l'examen, accessible sur le site :
> eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/CAP_AEPE.html

Vous trouverez dans cette note :

1. **Le calendrier : dates importantes de la session**
2. **Le descriptif des épreuves**
3. **Les périodes de formation en milieu professionnel et/ou d'expérience professionnelle**
4. **Les documents à fournir pour justifier des PFMP et/ou de l'expérience professionnelle**

Les gestionnaires :

Béatrice Minot - 03 88 23 38 53	Gestion des dossiers des candidats individuels et de tous les autres candidats.
Luka Chakvetadze - 03 88 23 36 41	Gestion des dossiers des candidats individuels.

> Pour nous contacter par mail : **CAP-AEPE@ac-strasbourg.fr**
>
> **Attention** : votre inscription sera enregistrée sous votre nom de naissance, pensez à le préciser dans votre courriel.

1. Le calendrier : dates importantes de la session

Du jeudi 8 octobre au vendredi 13 novembre 2026	L'inscription se fait entièrement en ligne, sur Cyclades. Aucune démarche papier à ce stade. A la fin de l'inscription, télécharger et lire attentivement le « récapitulatif de candidature » et le document « demande pièces justificatives » dans l'onglet « Mes documents » sur Cyclades.
Dimanche 29 novembre 2026	DERNIER DELAI pour déposer sur Cyclades dans « mes justificatifs » : - le récapitulatif de candidature daté et signé - les autres justificatifs demandés Après le 29 novembre, suivre la vérification des pièces dans "mes justificatifs" et apporter les modifications nécessaires en fonction des demandes du gestionnaire, jusqu'à ce que toutes les pièces soient conformes. Les justificatifs relatifs aux stages/expériences seront à transmettre séparément pour fin janvier par voie postale.
Vendredi 29 janvier 2027 (cachet de la poste faisant foi)	Date limite d'envoi de toutes les pièces justificatives concernant les stages effectués. **Attention : la réglementation impose un minimum de 3 semaines de stages / expérience professionnelle auprès des enfants de moins de 3 ans.** **Les stages doivent être terminés à cette date, aucune attestation de stage encore en cours ne sera prise en compte.** Les attestations sont à envoyer, **UNIQUEMENT** par courrier, au : RECTORAT de Strasbourg Bureau de la voie professionnelle – Bureau 103 6 rue de la Toussaint 67975 Strasbourg Cedex 9 À réception du dossier par les gestionnaires, la pièce justificative relative aux stages apparaît comme « reçue » dans la rubrique « mes justificatifs » sur Cyclades - c'est un accusé de réception, en attendant la vérification par la commission de conformité. **« Reçue » ne veut pas dire « conforme ».** **Garder impérativement une copie de tous les documents transmis** (notamment l'attestation de stage auprès d'enfants de moins de 3 ans à présenter lors de l'épreuve EP1). Aucun document ne pourra vous être renvoyé.
Fin mars 2027	La commission de conformité se réunit. Elle vérifie les dossiers et statue sur la recevabilité des attestations transmises par les candidats. Suite à ce contrôle et à la décision de conformité ou non, notez bien **qu'aucune pièce complémentaire ne sera acceptée**. La rubrique concernant les stages, dans « mes justificatifs » sur votre compte Cyclades, sera mise à jour stipulant que votre dossier est CONFORME si tel est le cas. Un courrier sera adressé aux candidats dont les dossiers sont non conformes, ils ne seront pas autorisés à passer les épreuves et seront donc désinscrits de ces épreuves.

Mi-avril 2027	Les candidats reçoivent leur convocation dans leur espace Cyclades. Ils en sont notifiés par mail. Le projet d'accueil (relatif à l'épreuve EP3) sera à transmettre au centre dans lequel vous êtes convoqué pour cette épreuve. La date limite d'envoi ainsi que les modalités vous seront communiquées par courriel via Cyclades début avril au plus tard.
Mai et juin 2027	Déroulement des épreuves. Pour l'épreuve EP1 : penser à réaliser les 2 fiches demandées, et à les apporter le jour de l'épreuve, accompagnées de l'attestation de stage ou d'expérience professionnelle de 3 semaines minimum auprès des enfants de moins de 3 ans ayant servi de support à la réalisation des fiches. ***En cas de dossier incomplet**, la mention non valide sera attribuée à l'épreuve et le diplôme ne pourra être délivré.* Pour les candidats inscrits à l'épreuve EP3 avec l'option "avec projet d'accueil", le dossier devra être transmis au **centre d'examen quelques semaines avant les épreuves.** ***En l'absence du dépôt du projet d'accueil** dans votre centre d'examen, vous ne serez pas autorisé(e) à passer l'épreuve EP3 : la mention non valide (éliminatoire) sera attribuée à l'épreuve, et le diplôme ne pourra pas être délivré.*
Début juillet 2027	Publication des résultats et mise à disposition du relevé de notes sur l'espace candidat Cyclades.

2. Le descriptif des épreuves

EP1 - Accompagner le développement du jeune enfant

Oral · 25 minutes (exposé + entretien)	Coefficient 6

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte
- Adopter une posture professionnelle adaptée
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
- Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant

Expérience professionnelle ou période de stage requise pour l'EP1

3 semaines consécutives ou fractionnées (96 h minimum) auprès d'enfants de moins de 3 ans

La préparation à l'épreuve EP1 nécessite au minimum 3 semaines d'expérience auprès d'enfants de moins de 3 ans et il faudra en justifier le jour de l'épreuve. Toutefois, pour être autorisé à se présenter aux deux épreuves professionnelles EP1 et EP3, il est nécessaire d'avoir effectué 14 semaines de périodes en milieu professionnel au total.

Pour l'EP1, vous présentez deux fiches qui présentent des activités effectuées auprès d'enfants de 0 à 3 ans obligatoirement :

- ❖ Fiche 1 : réalisation d'un soin du quotidien ;
- ❖ Fiche 2 : accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.

Les deux fiches présentent le contexte d'intervention et décrivent les activités.

Vos nom, prénom et numéro de candidat doivent apparaître lisiblement en haut de chaque fiche.

Chaque fiche doit être au format d'une feuille A4 recto verso maximum, sans annexe. Elles peuvent être manuscrites ou dactylographiées.

Un modèle de ces fiches est fourni en annexes 5 et 6.

Documents à apporter le jour de l'épreuve EP1

- **Les 2 fiches**, en double exemplaire (à ne pas envoyer au rectorat, à apporter directement le jour de l'épreuve).
- **L'attestation de stage ou d'expérience pour la tranche d'âge 0 à 3 ans, 3 semaines minimum**, soit 96 heures, consécutives ou fractionnées, sur une base de 32 h par semaine.

Dossier incomplet, fiches ou attestation de stage manquantes : la mention **non valide** est attribuée à cette épreuve. Celle-ci est éliminatoire, vous ne pourrez pas obtenir le diplôme.

EP3 – Exercer son activité en accueil individuel

Oral · 25 minutes (exposé + entretien)	Coefficient 4

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Élaborer des repas

Choix de l'option

Si vous êtes assistant(e) maternel(le) ou garde à domicile, vous avez le choix entre les deux options. Pour toutes les autres situations, vous devez choisir l'option « sans projet d'accueil réel ».

- **« avec projet d'accueil réel »** : vous réalisez un dossier intitulé projet d'accueil qui prend appui sur votre contexte d'intervention professionnelle à domicile.
- **« sans projet d'accueil réel »** : vous élaborerez le jour de l'épreuve un projet d'accueil à partir d'un ensemble documentaire fourni. Le temps de préparation est alors de 1 h 30, avant une présentation orale de 25 minutes.

Attention : le choix de l'option s'effectue au moment de l'inscription à l'examen, et ce choix est **définitif**.

La date et les modalités de dépôt de votre projet **dans le centre d'examen quelques semaines avant les épreuves** seront précisées début avril au plus tard. Vous recevrez un courriel via Cyclades.

Vos nom, prénom et numéro de candidat doivent apparaître lisiblement en haut de votre projet, ainsi que le jour et l'heure de l'épreuve.

En l'absence du dépôt du projet d'accueil dans votre centre d'examen, vous ne serez pas autorisé(e) à passer l'épreuve EP3 : la mention non valide (éliminatoire) sera attribuée à l'épreuve, et le diplôme ne pourra pas être délivré.

Le jour de l'épreuve, vous devez vous présenter avec un exemplaire de votre projet d'accueil.

3. Les périodes de formation en milieu professionnel et/ou d'expérience professionnelle

Les candidats doivent satisfaire aux conditions de vaccination et autres exigences du milieu professionnel d'exercice, conformément à la réglementation en vigueur.

Les exigences pour l'examen :

14 semaines minimum	**448 heures minimum**	**3 semaines minimum auprès d'enfants de moins de 3 ans**

Les périodes de stage, comme l'expérience professionnelle, doivent avoir été réalisées **dans les trois années qui précèdent la session d'examen**, soit après le 1er janvier 2024 pour la session 2027. Les semaines peuvent être consécutives ou non.

En l'absence de justificatifs conformes au règlement d'examen envoyés au rectorat, par courrier uniquement et en dossier papier, au plus tard le **vendredi 29 janvier 2027**, vous ne serez pas autorisé(e) à vous présenter aux épreuves.

Les versions originales des attestations sont attendues (pas de photocopies).

Veillez à en conserver une copie : aucun document ne pourra vous être renvoyé par les services du rectorat.

Point de vigilance pour les candidats sans organisme de formation

La convention de stage protège le candidat en cas d'accident, par l'assurance de l'organisme dont il dépend. Le rectorat ne fournit pas ce document. Sans organisme de formation, vous pouvez solliciter une convention auprès de France Travail si vous êtes demandeur d'emploi, ou d'une mission locale si vous avez moins de 25 ans. À défaut, il vous revient de prendre une assurance ou de vérifier que votre assurance actuelle, notamment votre assurance habitation, couvre bien l'activité pendant le stage.

4. Les documents à fournir pour justifier des PFMP et/ou de l'expérience professionnelle

Annexe	Objet
Annexe 1	Récapitulatif de l'expérience professionnelle en qualité d'Assistant(e) Maternel(le) ou de garde à domicile (obligatoire). Obligatoire quelle que soit votre situation.
Annexe 2	Justificatif de l'expérience professionnelle / Attestation de stage en structure, si un complément d'expérience/stage a dû être mis en place
Annexe 3	Attestation de stage auprès d'un(e) assistant(e) maternel(le), à renseigner en cas de stage auprès d'une autre assistante maternelle*
Annexe 4	Justificatifs complémentaires à joindre à l'annexe 3 pour les stages en accueil individuel et en organisme de service à la personne (garde à domicile)
Annexes 5 et 6	Modèle des fiches à réaliser pour l'épreuve EP1

* L'assistante maternelle doit être agréée et assurer l'accueil d'enfants depuis au moins 5 ans à la date du début du stage. Elle doit **aussi** avoir validé l'épreuve EP1 du CAP Petite enfance ou les épreuves EP1 et EP3 du CAP AEPE, à moins qu'elle ne soit titulaire d'un diplôme de la petite enfance.

Vous nous transmettrez les documents originaux. Veillez à en conserver une copie. Aucun document ne pourra vous être renvoyé par les services du rectorat.

En l'absence de justificatifs conformes au règlement d'examen et envoyés au rectorat **au plus tard le vendredi 29 janvier 2027**, vous ne serez pas autorisé(e) à vous présenter aux épreuves professionnelles.

RAPPEL : le passage de ces épreuves ne donne pas lieu à délivrance du diplôme CAP « Accompagnant Educatif Petite Enfance ».

Toutes les informations indispensables concernant le CAP Accompagnant éducatif petite enfance (règlement d'examen, définition et contenu des épreuves, périodes de formation en milieu professionnel) sont précisées par l'arrêté du 30 novembre 2020 paru le 12 décembre 2020 au Journal Officiel :

https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/CAP_AEPE.html

Épreuve	Date	À qui	Documents
Tout candidat inscrit à EP1 et/ou EP3	Avant le 29 janvier 2027	Envoi uniquement par courrier, à : RECTORAT DE STRASBOURG Bureau de la voie professionnelle – Bureau 103 6 rue de la Toussaint 67975 Strasbourg Cedex 9	• **Annexe 1** – obligatoire pour tous les candidats • **Annexe 2** – si un complément d'expérience a dû être mis en place • **Annexes 3 et 4** – uniquement si stage chez assistant(e) maternel(le) ou organisme de garde à domicile
EP1	Le jour de l'épreuve	À destination du jury de l'épreuve EP1, à apporter le jour de l'épreuve	• Votre attestation de stage ou de l'expérience de 3 semaines minimum pour la tranche d'âge moins de 3 ans • **Annexes 5 et 6 :** fiches 1 et 2 en double exemplaire
EP3 pour les candidats **inscrits à l'option « avec projet d'accueil »**	La date sera précisée début avril au plus tard par courriel via Cyclades	À déposer dans le centre d'examen indiqué sur la convocation, à destination du jury de l'épreuve EP3	• Un exemplaire de votre projet d'accueil. Un deuxième exemplaire devra être apporté le jour de l'épreuve.

5. Les dispenses d'épreuves professionnelles

Les titulaires de certains diplômes peuvent être dispensés de certaines épreuves professionnelles du CAP AEPE.

Dispenses selon le diplôme déjà détenu

Épreuve	BEP Accompagnement, soins et services à la personne	Mention complémentaire Aide à domicile	BEPA Services aux personnes	CAPA Services aux personnes et vente en espace rural	Titre Assistant(e) de vie aux familles	CP JEPS animateur d'activités et de vie quotidienne
EP1	**Dispense**	–	**Dispense**	–	**Dispense**	–
EP2	**Dispense**	–	–	–	–	**Dispense**
EP3	–	**Dispense**	**Dispense**	**Dispense**	**Dispense**	–

N'oubliez pas de saisir les diplômes que vous détenez dans l'onglet « acquis » lors de l'inscription sur Cyclades. Vous devrez ensuite cocher les épreuves pour lesquelles vous souhaitez bénéficier d'une dispense.

Aucune dispense n'est automatique. Une dispense non cochée à l'inscription ne pourra pas être prise en compte a posteriori.

Notez par ailleurs que ces diplômes ouvrent droit à dispenses mais ne permettent pas d'être dispensé de périodes de stages. Les candidats doivent effectuer les 448 heures de stages auprès d'enfants de 0 à 6 ans, dont 3 semaines (96 heures min.) auprès d'enfants de 0 à 3 ans.

ACADÉMIE DE STRASBOURG
Liberté
Égalité
Fraternité

CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE EP1, EP3
Pour l'acquisition de l'agrément assistante maternelle (3320M)
Session 2027

Annexe 1 — récapitulatif de l'expérience professionnelle en qualité d'Assistant(e) Maternel(le) ou de garde à domicile (obligatoire)

Aucune rature, surcharge ou correcteur ne sera accepté

Nom de naissance : …… Prénom : ……

Nom marital : …… Date de naissance : … / … / …..

Après avoir complété le tableau ci-dessous (merci de veiller à renseigner chaque cellule), **joindre obligatoirement les justificatifs** mentionnés dans la dernière colonne : contrats de travail, dernière fiche de paie ou attestations employeur attestant d'au minimum 14 semaines et 448 heures d'activité professionnelle.

Employeur(s) - **Nom** - **Adresse**	**Dates du contrat** ⚠ **Ne comptabiliser qu'un seul enfant par période**	**Prénom et date de naissance de(s) enfant(s)**	**Age de l'enfant à la signature du contrat**	**Nombre total d'heures depuis début du contrat** ⚠	**Justificatifs** (à repérer par un numéro)	
					N°	Nature (contrat, dernière fiche de paie si contrat en cours ou attestation employeur si contrat terminé)
					1	
					2	
					3	
					4	

Fait à ……, le ……

Signature

	Partie réservée au candidat (auto évaluation du dossier) : si vous avez coché une seule case NON, votre dossier sera non conforme		Partie réservée au CONTROLE de CONFORMITE	
	OUI	**NON**	**OUI**	**NON**
TOTAL 448 heures	☐	☐	☐	☐
Expérience professionnelle ou stage d'au moins 3 semaines auprès d'enfants de moins de 3 ans	☐	☐	☐	☐
Expérience professionnelle ou stage réalisé après janvier 2024 (moins de 3 ans précédant la session d'examen)	☐	☐	☐	☐

ACADÉMIE DE STRASBOURG
Liberté Égalité Fraternité

CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE EP1, EP3
Pour l'acquisition de l'agrément assistante maternelle (3320M)
Session 2027

Annexe 2 — justificatif de l'expérience professionnelle / Attestation de stage en structure

Aucune rature, surcharge ou correcteur ne sera accepté

Nom de naissance : …… **Nom marital :** ……
Prénom : …… **Date de naissance :** ……

La structure ou l'organisme d'accueil :

Nom **:** …… N° d'immatriculation/SIRET : ……

Adresse : ……

Représenté par : ……

Fonction : ……

Atteste avoir :

☐ **employé** ☐ **accueilli en tant que stagiaire**

la personne désignée ci-dessus :

du…… au ……

Soit une durée effective totale de : …… **semaines** à raison de …… **heures hebdomadaires**

Total nombre d'heures : …… heures

Pour réaliser les activités suivantes :

- ……
- ……
- ……
- ……
- ……

auprès d'un public d'enfants de 0 à 3 ans : oui ☐ non ☐

de 3 à 6 ans : oui ☐ non ☐

En cas de stage, préciser le tuteur : ……

Fait à ……, le ……

Cachet de la structure obligatoire	Signature du responsable de la structure	Signature du candidat [1]

L'authenticité de cette attestation pourra faire l'objet de vérifications auprès de la structure.

Annexe 3 — Attestation de stage auprès d'un(e) assistant(e) maternel(le)

Aucune rature, surcharge ou correcteur ne sera accepté

Nom de naissance : ……. **Nom marital :** ……
Prénom : ……. **Date de naissance :** ……

La structure ou l'organisme d'accueil :

Nom **:** …… N° d'immatriculation/SIRET : ……

Adresse : ……

Représenté par : ……

Fonction : ……

Atteste avoir :

☐ **employé** ☐ **accueilli en tant que stagiaire**

la personne désignée ci-dessus :

du…… au ……

Soit une durée effective totale de : …… **semaines** à raison de …… **heures hebdomadaires**

Total nombre d'heures : …… heures

Pour réaliser les activités suivantes :

- ……
- ……
- ……
- ……
- ……

auprès d'un public d'enfants de 0 à 3 ans : oui ☐ non ☐

de 3 à 6 ans : oui ☐ non ☐

En cas de stage, préciser le tuteur : ……

Fait à ……, le ……

Cachet de la structure obligatoire	Signature du responsable de la structure	Signature du candidat [1]

L'authenticité de cette attestation pourra faire l'objet de vérifications auprès de la structure.

Annexe 4 — Justificatifs complémentaires à joindre pour les stages en accueil individuel et en organisme de service à la personne (garde à domicile)

☐ Pour les stages au domicile privé d'un(e) assistant(e) maternel(e) agréé(e) ou en maison d'assistants maternels, les conditions de recevabilité sont les suivantes :

- **L'assistant(e) maternel(e) doit assurer l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans.**

Date de l'agrément : ……
Fournir le justificatif de l'agrément de l'assistant(e) maternel(le) délivré par le Conseil départemental.

ET

- **L'assistant(e) maternel(e) doit avoir validé** (cocher la case correspondante et fournir le justificatif) **:**

☐ l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance ou les épreuves EP1 et EP3 du CAP AEPE

OU

☐ un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou un diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou l'un des diplômes de niveau 3 permettant de demander une dispense d'épreuves professionnelles du CAP AEPE

☐ Pour les stages qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans à domicile, les conditions de recevabilité sont les suivantes :

- **L'organisme de services à la personne est agréé pour la garde à domicile pour les enfants de moins de 3 ans**

Date de l'agrément : ……
Fournir le justificatif de l'agrément.

ET

- **Le professionnel tuteur est titulaire :**

☐ du CAP Petite enfance ou du CAP AEPE et il a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le secteur de la petite enfance

OU

☐ d'une autre certification de niveau 3 justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance.

Annexe 5 — Fiche n°1 (à rédiger en recto verso)

CAP AEPE SESSION 2027		
Epreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant ***Fiche n°1*** *– Réalisation d'un soin du quotidien*		
Nom de naissance : …… Nom d'usage : ……	Prénom : ……. Date de naissance : ……..	N° de candidat : …… Centre d'épreuves : Lycée ……. Jour et heure de convocation : …….. ……
Le contexte d'intervention concerne les enfants de zéro à 3 ans		

Annexe 6 — Fiche n°2 (à rédiger en recto verso)

CAP AEPE SESSION 2027		
Epreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant ***Fiche n°2*** *– Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et dans ses apprentissages*		
Nom de naissance : …… Nom d'usage : ……	Prénom : …… Date de naissance : ……..	N° de candidat : …… Centre d'épreuves : Lycée ……. Jour et heure de convocation : …….. ……
Le contexte d'intervention concerne les enfants de zéro à 3 ans		